

## Association FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP 4, avenue Robert Schuman

### 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

## **ATTESTATION**

# CONTRAT RC Cèdre - N°143 222 063 MMA IARD

Numéro d'Adhérent: S7294

<u>Votre contact :</u>
Laëtitia BOTTO
serviceassurance@lecedre.fr
03 58 91 10 26

Cher Adhérent.

Suite à votre demande, veuillez trouver ci-après votre attestation.

Cette attestation est valable, sous réserve du renouvellement du contrat à l'échéance et du paiement de la prime correspondante.

Vous souhaitant bonne réception, nous restons à votre entière écoute.

Veuillez agréer l'expression de notre respectueux dévouement.

A Paray Le Monial, le 08/07/2021.

**FX REDIER** 





## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD atteste que :

#### Par l'intermédiaire de :

Le Cèdre Conseils, 1, Allée des Chapelains à PARAY LE MONIAL 71600, N° ORIAS : 13 001 444

### Association FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP

4, avenue Robert Schuman

#### 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

#### est titulaire d'un contrat d'assurance, actuellement en vigueur sous le n° 143 222 063

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers au cours et à l'occasion de ses activités.

de la la constant de			
NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES <b>(€)</b>		MONTANT DES Franchises (€)
RESPONSABILITE CIVILE			
Responsabilité civile exploitation et dommages aux préposés			
- Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	Par sinistre	12 500 000	150 sauf corporels
- Dont			
Dommages matériels et immatériels :	Par sinistre	2 500 000	150
Dommages aux biens confiés	Par sinistre	500 000	150
Vol par préposés	Par sinistre	250 000	150
Intoxication alimentaires	Par année	2 500 000	Néant
Faute Inexcusable	Par sinistre	1 250 000	Néant
Dommages immatériels non consécutifs	Par sinistre	500 000	150
Atteinte à l'environnement	Par année	1 000 000	150
RC après livraison professionnelle			
- Tous dommages confondus :	Par année	2 500 000	10,00%
- Dont dommages immatériels non consécutifs :	Par sinistre	500 000	Mini 100 Maxi 1 000
DEFENSE ET RECOURS			
Somme assurée et seuil d'intervention		50 000	150 (seuil d'intervention)

La présente attestation ne présente qu'un extrait des conditions d'assurance, et ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Cette attestation est valable pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Fait à Le Mans, le 08/07/2021, pour servir et valoir ce que de droit.

DENIS GAUTHIER

Manager Souscription gestion AOMP DAB RC

